



Cros-de-Montvert

NOTE D'INFORMATION MUNICIPALE

NOVEMBRE 2022

Mesdames, Messieurs,

Le Conseil Municipal de CROS- DE-MONTVERT s'est réuni le jeudi 10 novembre 2022 sous la présidence de Mme Arlette GASQUET, Maire.

M. Jean-François GARON était absent et excusé.

TRAVAUX DE VOIRIE 2023

Sur demande de la collectivité, et conformément au marché conclu par la Communauté de Communes de la Châtaigneraie Cantalienne avec EUROVIA, Cantal Ingénierie et Territoires (CIT) a estimé pour l'année 2023 des travaux de grosses réparations et de modernisation pour les voiries suivantes :

- Voie communale de Cinqualbre à Bourbouze : 71 881.90 € HT
- Voie communale du village de Bourbouze : 45 068.50 € HT
- Voie communale du village de Fargues : 38 943.50 € HT
- Voie communale entre Bourbouze et Fargues : 32 802.80 € HT

Auxquels il importe de prévoir des frais d'actualisation de marché ainsi que les frais de maîtrise d'œuvre.

Le Conseil Municipal valide ce programme de travaux et sollicite des subventions :

- Auprès de la Préfecture du Cantal, dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR), une subvention à hauteur de 40%.
- Auprès du Conseil Départemental du Cantal - 10 000 € attribués au titre du Fonds Cantal Solidaire 2023.

DIAGNOSTIC CONCERNANT L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

La commune de CROS DE MONTVERT a l'obligation de réaliser un nouveau diagnostic complet du système d'assainissement collectif du Bourg, conformément aux lois et décrets en vigueur. Ensuite, une révision du zonage de l'assainissement collectif aura lieu en fonction des conclusions de l'étude diagnostique réalisée. Le coût total estimatif s'élève à 35 292.00 € HT, avec possibilité d'être subventionné à hauteur de 80 % (30 % au titre de la DETR et 50 % par l'Agence de l'Eau Adour Garonne).

EXTINCTION PARTIELLE DE L'ECLAIRAGE PUBLIC DANS LE BOURG ET DANS LES VILLAGES

Le Conseil Municipal, compte tenu des préconisations gouvernementales et par soucis d'économie d'énergie, souhaite restreindre l'amplitude de l'éclairage public. Il a donc été décidé de procéder à l'extinction de l'éclairage public sur l'ensemble du territoire de la commune, entre 23h00 et 6h00, à partir du 01^{er} janvier 2023. Le montant total de ces travaux s'élève à 1 600 € HT, avec une participation du fonds de concours du Syndicat Départemental d'Energies du Cantal à hauteur de 50%.

ACHAT DE GUIRLANDES DE NOEL

Un devis de SEDI EQUIPEMENT est validé afin de remplacer des guirlandes de Noël défectueuses. L'assemblée délibérante décide aussi de la pose de 2 prises supplémentaires.

REHABILITATION D'UN LOGEMENT VACANT SITUE AUX ANCIENNES ECOLES

Suite au départ du dernier locataire, des travaux de remise aux normes électriques et de reprise des plafonds et des sols s'avèrent nécessaires. Plusieurs devis ont été demandés et le Conseil Municipal valide :

- Pour les travaux de peinture et sol → Entreprise FOURNIAUD pour 11 518.30 € HT
- Pour les travaux d'électricité → Entreprise BLANCHE pour 5 410.00 € HT

LOCATION D'UN LOGEMENT AU DEUXIEME ETAGE DANS LE BATIMENT DU MULTIPLE RURAL

Le Conseil Municipal décide de louer le logement situé au 2^{ème} étage du Multiple rural à un particulier, pour un loyer de 220 € mensuel à compter du 01^{er} janvier 2023.

PRESENTATION DE DEVIS POUR POSE DE VOLETS ROULANTS AU NIVEAU DU BAR DE LA SALLE POLYVALENTE

Afin de mieux réguler la température au niveau du bar de la salle polyvalente (particulièrement en période estivale), l'assemblée délibérante valide des travaux de pose de volets roulants. Le devis de la société TECHNICMEN MENUISERIE est accepté pour 2 622.16 € HT.

CONVENTION AVEC UNISYLVA POUR COUPE DE HAIES FOURRAGERES

Suite à de violents orages en septembre où des branches ont dû être coupées en urgence afin de sécuriser la voirie vers Cinqualbre et Bourbouze, l'entreprise UNISYLVA a proposé à la commune de procéder à un achat sur coupe de ces haies fourragères. Accord est donné en ce sens.

REVISION DU REGIME INDEMNITAIRE DES AGENTS COMMUNAUX

Il importe de réexaminer le système de régime indemnitaire du personnel communal compte tenu des mouvements de personnels et des changements de statut. Le Conseil Municipal valide le principe et sa prise d'effet à partir du 01^{er} janvier 2023.

MISE EN CONFORMITE AVEC LE PROTOCOLE DES 1607 HEURES ANNUELLES

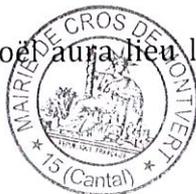
La loi de Transformation de la Fonction Publique de 2019 impose la suppression des régimes dérogatoires et un retour obligatoire des 1607 heures annuelles. Chaque agent devra impérativement accomplir le nombre d'heures exacts prévu dans le cadre de son contrat de travail, et accomplir la journée de solidarité.

FIXATION DE LA DUREE D'AMORTISSEMENT DES BIENS QUI SERONT ACQUIS A PARTIR DU 01/01/2023

La commune de CROS DE MONTVERT a délibéré le 02/09/2022 d'appliquer le référentiel budgétaire M57 à partir de l'exercice 2023. Dès lors, cela implique de fixer des amortissements pour certains biens qui seront acquis : le Conseil Municipal émet un avis favorable.

QUESTIONS DIVERSES :

- Monsieur GASQUET Aurélien, conseiller municipal, est désigné correspondant incendie et secours.
- La convention de délégation de la confection des paies au Centre de Gestion du Cantal a pu être résiliée avant son terme de 3 ans. Ainsi la secrétaire de mairie reprendra cette tâche à partir de janvier 2023.
- La réforme de la responsabilité des gestionnaires publics à compter du 01^{er} janvier 2023 est évoquée.
- Les contrats communaux d'assurance, de téléphonie et autres sont actuellement en étude de révision.
- Un état des lieux est réalisé sur les travaux en cours et/ou à venir :
 - * L'entreprise MONTIL réinterviendra dans les villages prochainement.
 - * En raison des restrictions de l'usage de l'eau dans le Cantal, les travaux de ravalement de façade des Anciennes Ecoles ont dû être repoussés au printemps 2023.
 - * Le dossier pour pourvoir les bâtiments communaux de la fibre optique a été validé sur site en présence d'un technicien ; les travaux débuteront prochainement et se poursuivront dans les villages pour les particuliers.
 - * Les travaux d'isolation des combles perdus aux Anciennes Ecoles ainsi que les travaux de rénovation du 1^{er} appartement vacant sont en cours de réalisation.
 - * La distribution des colis de Noël aura lieu le dimanche 18 décembre 2022, au matin, par les conseillers municipaux.



Mme le Maire, Arlette GASQUET

LISTE DES ASSOCIATIONS
SUR LA COMMUNE DE CROS-DE-MONTVERT
Mise à jour en novembre 2022

NATURE DE L'ASSOCIATION	NOM DU PRESIDENT	ADRESSE
Société de chasse	M. CASTANIE David	24 route du Tiradou 15150 CROS DE MONTVERT
Comité des fêtes	Mme DURIEUX Virginie	2 lieu-dit Cinqualbre 15150 CROS DE MONTVERT
Gym CROS-ROUFFIAC- MONTVERT	Mme HAUSHERR Elisabeth	Les Travers 15150 ROUFFIAC
Danse CROS-ROUFFIAC- MONTVERT	Mme BAYLE Christine	2 rue des lapins 15150 CROS DE MONTVERT
Club du troisième âge CROS- ROUFFIAC- MONTVERT	Mme PRINTINHAC Michelle	19 cité Manhal 15150 LAROQUEBROU
Association des Parents d'Elèves (APE) CROS - ROUFFIAC	Mme CADIOU Marie	Le Bourg 15150 ROUFFIAC
Association AIR CROS PUR	Mme FOIX Michèle	3 lieu-dit Maison Rouge 15150 CROS DE MONTVERT
Association interdépartementale de défense des éleveurs ATM (- Animaux Trouvés Morts)	M. QUEILLE Michel	Luzège 19430 REYGADES